

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Couche primaire

**Utilisations déconseillées**

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: alwitra GmbH  
Rue: Am Forst 1  
Lieu: D-54296 Trier-Irsch  
Téléphone: 0651 - 9102 - 0  
e-mail (Interlocuteur): pm-ddb@alwitra.de  
Service responsable: Produkt Management DDB

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre antipoisons: +32 070 245 245 (24/7)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (BENZISOTHIAZOLINONE)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) et de

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) (3:1)

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer Vapeur.  
P280 Porter des gants de protection.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 2 de 10

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Mélange de substances indiquées ci-après avec des additifs inoffensifs.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68002-80-2	Acides gras C14-C18 et C16-C18, insaturés, sels de potassium			<= 2,5 %
	268-094-8			
	Eye Irrit. 2; H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (BENZISOTHIAZOLINONE)			<0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)			<0,025 %
	220-239-6	613-326-00-9		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) (3:1)			<0,0015 %
	-	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques et facteurs M**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (BENZISOTHIAZOLINONE)	<0,05 %
	Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100		
2682-20-4	220-239-6	2-méthylisothiazol-3(2H)-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)	<0,025 %
	Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 M akut; H400: M=10 M chron.; H410: M=1		
55965-84-9	-	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) (3:1)	<0,0015 %
	Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 M akut; H400: M=100 M chron.; H410: M=100		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 3 de 10

personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée. Lutter contre les incendies importants à l'aide d'un système d'extinction à pulvérisation d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de déversement dans les eaux, les sols ou les canalisations, prévenir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 4 de 10

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors du traitement à chaud du produit, porter des gants de protection, des vêtements de travail et des lunettes appropriés.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Préventions des incendies et explosion**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du gel.

**Conseils pour le stockage en commun**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Couche primaire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection étanches avec protections latérales. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants  $\geq 0,35$  mm

**Protection de la peau**

Vêtement de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 5 de 10

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 8,9 ISO 976

**Modification d'état**

Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible

**Dangers d'explosion**

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation:	246 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	1 g/cm <sup>3</sup> ISO 2811
--------------------	------------------------------

Hydrosolubilité:	complètement miscible
------------------	-----------------------

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	13000 mPa·s ISO 2555
-----------------------------------	----------------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	60%
--------------------------	-----

Aucune donnée supplémentaire disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 6 de 10

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (BENZISOTHIAZOLINONE)				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) (3:1)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (BENZISOTHIAZOLINONE); 2-méthylisothiazol-3(2H)-one (METHYLISOTHIAZOLINONE); masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) (3:1))

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 7 de 10

Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 8 de 10

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières liquides inflammables

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV):

0,0 g/l

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

##### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

##### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 9 de 10

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,4,5,6,7,8,10,12,15,16.

Version 7,00 - Révision générale - 03.03.2015

Version 8,00 - Révision générale - 02.05.2017

Version 9,00 - Révision générale - 21.04.2020

Version 10,00 - Ajustement section 15 - 14.05.2020

Version 11,00 - Révision générale - 07.12.2020

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Haftgrund SK - alwitra primaire SK - alwitra primer SK**

Date de révision: 07.12.2020

Code du produit: AWT-007

Page 10 de 10

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

assesio AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesio.eu,  
www.assesio.eu

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*